

ASSEMBLEE NATIONALE4 juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 484

présenté par
M. Poignant, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 45 TER

Dans le deuxième alinéa de cet article, substituer au mot :

« sous »

le mot :

« dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.